



Saint-Julien vous parle

Niveleuse

Le conseil poursuit ses discussions et analyses de coûts, en vue du remplacement de sa niveleuse ou de l'octroi d'un contrat de service.

Par contre, il est à noter que le règlement # 388 visant l'acquisition de machinerie sera—malgré son adoption à la séance de janvier—annulé lors du prochain conseil.

Écocentre de Disraeli

Un projet d'entente est sur la table pour donner accès aux citoyens de Saint-Julien à l'Écocentre de Disraeli.

Si l'entente ne sera effective qu'en avril, il est aussi possible (en attendant) d'utiliser l'Écocentre de Thetford Mines, secteur Robertson.

Réouverture prochaine du bureau municipal

Le plan de déconfinement du gouvernement du Québec nous laisse envisager la réouverture prochaine du bureau municipal à la population. Si la tendance se maintient, la réouverture coïncidera avec la fin du télétravail obligatoire, prévue le 28 février.



DANS CE NUMÉRO

Nouvelles	1
Info-conseil	2
Avis public (Règ 388)	3
Avis public (Règ 389)	4
Avis public (Règ 390)	5
Matières recyclables.....	6
Bibliothèque.....	7
Licences chiens.....	7
Coordonnées.....	8

Vivre au sommet des Appalaches



INFO—CONSEIL

Une séance ordinaire du Conseil s'est tenue à huis clos le 7 février dernier. Lors de cette séance, il fut principalement question des sujets suivants :

Règlement d'emprunt # 388 pour l'acquisition de véhicules lourds

Le conseil a adopté un nouveau règlement d'emprunt visant l'acquisition de véhicules lourds. Il s'agissait d'un prêt parapluie d'un maximum de 152 135 \$ qui aurait servi au remplacement des véhicules de voirie lorsque nécessaire. Le paiement de cet emprunt se serait fait à même le fonds général, et ne nécessiterait donc pas une nouvelle taxe.

Or, le registre pour les citoyens qui souhaiteraient demander un référendum sur la question est annulé du fait que le conseil laisse tomber ce règlement et l'annulera officiellement à la prochaine séance du conseil.

Code d'éthique des élus municipaux

Un nouveau code d'éthique et de déontologie a été adopté par les élus, qui intègre maintenant des exigences en matière de civilité et d'honneur lié à la fonction.

Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Un avis de motion a été donné afin d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux, qui sera en cohérence avec celui des élus.

Bibliothèque des Z'hauteurs

René St-Louis a été nommé délégué du conseil pour la bibliothèque municipale.

Comité vitalisation secteur sud

Sébastien Lemay a été nommé délégué du conseil pour s'impliquer sur le comité de revitalisation du secteur sud de la MRC

des Appalaches.

Responsable matières résiduelles et membre du comité vert

Monsieur le maire, Jacques Laprise, a été nommé responsable des matières résiduelles pour la municipalité de Saint-Julien et membre de son comité vert.

Il est à noter aussi que monsieur le maire est impliqué à la MRC des Appalaches sur le comité responsable de *Plan de gestion des matières résiduelles*.

Écocentre de Disraeli

Le conseil a autorisé le directeur général à conclure une entente avec la ville de Disraeli pour donner accès aux citoyens de Saint-Julien à l'Écocentre.

Lorsque l'entente sera en vigueur, nous vous tiendrons au courant des modalités d'accès et des matières acceptées.

Octroie de contrat de livraison d'abat poussière

La municipalité de Saint-Julien octroie de gré à gré un contrat à Somavrac pour l'achat de 50 000 litres de calcium 35%, au cout de 0,3239 \$ le litre.

Emploi jeunesse

Le conseil autorise le directeur à déposer une demande d'aide au programme Expérience emploi jeunesse afin de doter (pour quelques mois) la municipalité de Saint-Julien d'un poste de responsable des loisirs.

Prix du patrimoine

La municipalité de Saint-Julien déposera sa candidature aux prix du patrimoine.

Prochain Conseil :

Lundi 7 mars 2022, 20h00.



Canada
Province de Québec
MRC des Appalaches

Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL | GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Je, soussigné, Martin Cloutier, directeur général / greffier-trésorier, donne avis aux contribuables de la municipalité de Saint-Julien que le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 7 février le Règlement d'emprunt # 388 pour l'acquisition de véhicules.

Ce règlement visait l'obtention d'une approbation de crédit par le *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH) afin de remplacer de la machinerie de voirie lorsque cela sera nécessaire.

Par contre il est à noter que, suite à diverses analyses, ce projet de règlement sera annulé à la prochaine séance du conseil et ne fera pas l'objet d'une demande d'approbation au MAMH. Le projet de remplacement de la niveleuse se fera, s'il y a lieu, à partir des surplus accumulés non affectés.

DONNÉ à St-Julien ce 16^e jour de mois de février 2022.

Martin Cloutier
Directeur général / greffier-trésorier



Canada
Province de Québec
MRC des Appalaches

Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL |
GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Je, soussigné, Martin Cloutier, directeur général / greffier-trésorier, donne avis aux contribuables de la municipalité de Saint-Julien que le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 7 février le *Règlement # 389 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*.

Ce règlement met à jour le Code d'éthique afin d'y inclure, notamment de nouvelles exigences en matière de civilité et à l'honneur attaché à la fonction.

DONNÉ à St-Julien ce 15^e jour de mois de février 2022.

Martin Cloutier

Directeur général / greffier-trésorier



Canada
Province de Québec
MRC des Appalaches

Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL |
GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Je, soussigné, Martin Cloutier, directeur général / greffier-trésorier, donne avis aux contribuables de la municipalité de Saint-Julien que le conseil municipal adoptera le *Règlement # 390 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* lors d'une séance subséquente du conseil.

Le projet de code d'éthique et de déontologie peut être obtenu auprès du directeur général de la municipalité.

DONNÉ à St-Julien ce 15^e jour de mois de janvier 2022.

Martin Cloutier

Directeur général / greffier-trésorier

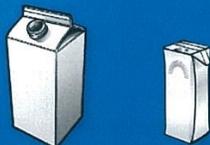


Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants, emballages, imprimés et journaux

PAPIER ET CARTON

- ▶ journaux, circulaires, revues
- ▶ feuilles, enveloppes et sacs de papier
- ▶ livres, annuaires téléphoniques
- ▶ rouleaux de carton
- ▶ boîtes de carton
- ▶ boîtes d'œufs
- ▶ cartons de lait et de jus à pignon
- ▶ contenants aseptiques (type Tetra Pak^{MD})



PLASTIQUE

- ▶ bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



- ▶ bouchons et couvercles
- ▶ sacs et pellicules d'emballage



VERRE

- ▶ bouteilles et pots, peu importe la couleur



MÉTAL

- ▶ papier et contenants d'aluminium
- ▶ bouteilles et canettes d'aluminium
- ▶ boîtes de conserve
- ▶ bouchons et couvercles



RÉCUPÉRER
PLUS ET MIEUX

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

RECYC-QUÉBEC
Québec

en partenariat avec le
COMITÉ CONJOINT SUR LES MATIÈRES
RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE



Heures d'ouverture :
le dimanche
de 10h à 12h
N.B.: port du masque,
se laver les mains,
distanciation

Sculpture en papier qui représente la force d'un esprit
construit par la lecture. Par l'artiste chinois Li Hongbo.



PSST!

Vous savez,
il y a des
livres
d'autrices
qui habitent
dans notre
municipalité.



BIENVENUE !

LICENCES DE CHIENS

La municipalité vous rappelle qu'il est de la responsabilité du propriétaire de chien de demander une médaille à l'officier responsable du Registre des chiens. Il s'agit de madame Isabelle Faure, que vous pouvez joindre au 418-281-1327.

L'enregistrement des chiens est obligatoire.

Est-ce que toutou a sa médaille ?



SAINT-JULIEN

Nommée en l'honneur de l'abbé Julien-Melchior Bernier, la municipalité de Saint-Julien occupe le sommet des Appalaches.

Installé le long du chemin Gosford vers 1850, Saint-Julien est le premier lieu d'établissement de colons canadiens-français et irlandais dans le canton.

L'église de Saint-Julien a été érigée en 1912 selon les plans de l'architecte Louis-Napoléon Audet.

L'emblème floral de Saint-Julien est le *Cornus canadensis*, aussi appelé Quatre-temps.

Source : Wikipedia



Bureau municipal

787, chemin de Saint-Julien
Saint-Julien, QC, G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295
Courriel : municipalite@st-julien.ca

Inspecteur comportement canin :
Isabelle Faure (418-281-1327)

Inspecteur en voirie :
Éric Faucher (418-332-5686)

Responsable de la bibliothèque :
Michel Tremblay (418-423-7474)



SUBVENTION COUCHES LAVABLES

Saviez-vous que la Municipalité du Saint-Julien accorde une aide financière pour l'achat de couches lavables ? Il est possible de se voir accorder 50% du coût d'achat jusqu'à un maximum de 150\$ par enfant utilisant le principe des couches lavables. Cette aide financière est accordée sur présentation de factures d'achat d'un ensemble complet (neuf) de couches lavables. À noter que l'enfant devra être âgé de moins de 6 mois au moment de l'achat des couches.

SUBVENTION POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Saviez-vous que la municipalité de Saint-Julien paie les surprimes pour les enfants de la municipalité pour les inscriptions à des activités sportives ou culturelles ? Une preuve de facture est requise et le remboursement se fera au prorata des demandes, jusqu'à concurrence du montant total prévu au budget, soit 800\$.

Veillez faire parvenir les factures à la municipalité au plus tard le 30 novembre 2022. Les montants autorisés vous seront versés dans la semaine du 12 décembre 2022.

Février						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

Mars						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Conseil

Recyclage

Poubelles

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU

Lundi	8h à 12h	13h à 16h
Mardi	8h à 12h	13h à 16h
Mercredi	8h à 12h	13h à 16h
Jeudi	8h à 12h	13h à 16h
Vendredi	8h à 12h	Fermé